AB INVESTMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 389 280,00 €
Siège Social : LE HAVRE (76610) – 13 Hameau d'Eprémesnil

497 722 314 RCS LE HAVRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE

L'Assemblée de la société de AB INVESTMENT, au capital de 1 389 280,00 €, dont le siège social est 13 Hameau d'Eprémesnil, 76610 Le Havre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Havre sous le numéro 497 722 314, s'est tenue l'an 2026, le 26 juin 2026 à 9h.

Elle a délibéré sur les résolutions suivantes :

- Première résolution : modification de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) en société par action simplifiée (SAS)
- Deuxième résolution : adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- Troisième résolution : pouvoirs en vue des formalités ;

PREMIERE RESOLUTION
(Modification en société par actions simplifiée)

L'Assemblée décide de rectifier une erreur matérielle existant dans les précédents statuts. A ce titre, elle entend modifier la société AB INVESTMENT en société par actions simplifiée afin de rappeler que Monsieur Florian BINET et Madame Audrey BINET sont associés de la société AB INVESTMENT.

Les actions composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- Monsieur Arnaud BINET, 1.375.360 actions portant les numéros 1 à 800, 1.001 à 1.345.560 et 1.359.281 à 1.389.280 ……1.375.360 actions
- Monsieur Florian BINET, 6.960 actions portant les numéros 801 à 900 et 1.345.561 à 1.352.420……..6.960 actions

- Mademoiselle Audrey BINET, 6.960 parts sociales portant les numéros 901 à 1.000 et 1.352.421 à 1.359.280 .....6.960 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social.....1.389.280 actions

Cette rectification d'erreur matérielle (modification) régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Adoption des nouveaux statuts)

En conséquence du vote de la première résolution relative à la modification en société par actions simplifiée, l'Assemblée adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société est annexé aux présentes.

L'adoption de ces statuts rectifient les statuts signés le 17 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Arnaud BINET afin d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui sont nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Le Havre
Le 26 juin 2026

Monsieur Arnaud BINET (Président),

(Signature)